



PROGRAMME DE FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle à destination des professionnels du secteur de l'enfance

Durée de la formation : à définir avec la structure bénéficiaire

Les séances proposées durent 1h30 ou 2h



Organisme de formation : Association Parents tout simplement

SIRET : 532 115 052 00039

Déclaration d'activité en tant qu'organisme de formation professionnelle n° 42670488567

Siège : 8A rue Altgasse 67310 SCHARRACHBERGHEIM

Contact : parents.simplicit@gmail.com / 06.30.04.38.78

FORMATION

Analyse de la pratique professionnelle

A destination des professionnels du secteur de l'enfance

Public visé : Cette formation est à destination de l'ensemble des personnels des structures d'accueil de l'enfant (cantine, périscolaire...)

Prérequis : Cette formation n'exige pas de prérequis.

Objectifs de la formation :

- ✚ Analyser des situations professionnelles concrètes rencontrées dans l'accueil et l'accompagnement quotidien des enfants.
- ✚ Analyser le comportement des enfants et émettre des hypothèses de compréhensions quant aux situations rencontrées. (Etayages théorique et pratique)
- ✚ Prendre du recul sur leurs réactions, leurs pratiques et leur posture éducative, notamment face aux situations difficiles ou répétitives.
- ✚ Développer des réponses éducatives adaptées.
- ✚ Favoriser la cohérence et l'harmonisation des pratiques éducatives, tout en permettant à chacun de questionner et de faire évoluer ses propres pratiques.

Objectifs secondaires :

- ✚ Développer les capacités d'observation, d'écoute, de questionnement et de reformulation des professionnels.
- ✚ Partager les expériences et confronter les points de vue entre professionnels dans un cadre sécurisant, confidentiel et non jugeant.
- ✚ Renforcer la confiance des professionnels dans leurs compétences et leur capacité à faire des choix éducatifs réfléchis et argumentés.
- ✚ Prévenir l'usure professionnelle en permettant la verbalisation des difficultés et en favorisant le soutien entre pairs.

Contenu pédagogique de la formation : L'analyse de la pratique professionnelle se déroule sur une ou plusieurs séances d'1h30 ou 2h.

Méthodes et outils pédagogiques :

Les outils utilisés par l'intervenante sont inspirés de :

- ✚ La communication non violente (CNV)
- ✚ Les approches pédagogiques de l'éducation positive, respectueuse et bienveillante inspirées des psychothérapeutes et auteurs tels que Thomas Gordon, Isabelle Filliozat, Adèle Faber & Elaine Mazlish etc...
- ✚ L'intelligence relationnelle et émotionnelle
- ✚ La programmation neurolinguistique
- ✚ La sophrologie

Modalités : La structure souhaitant proposer cet accompagnement à l'ensemble de son personnel doit en faire la demande par mail à parents simplement@gmail.com, en précisant le nombre de personnes à accompagner, le lieu où se dérouleront les séances, le nombre de séances annuelles désirées, leur durée et les dates ou périodes souhaitées.

L'organisme de formation « Association parents tout simplement » transmettra alors le devis de la formation ainsi que les propositions de dates pour la réalisation de la formation. Une fois le devis signé portant la mention « Bon pour accord » par la structure bénéficiaire et réceptionné, l'organisme de formation fera parvenir la convention de formation ainsi que la convocation à transmettre aux participants.

Délais d'accès : La durée estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation est d'environ 6 mois.

Accessibilité aux personnes handicapées : La formation ayant lieu dans la structure bénéficiaire ou dans un autre lieu de son choix, celle-ci doit s'assurer de l'accès à toutes personnes en situation de handicap.

Modalités d'évaluation

- ✚ Bilan oral avec la formatrice à chaque séance
- ✚ Questionnaire d'auto-évaluation rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle (année scolaire ou civile)
- ✚ Questionnaire de satisfaction évaluant la formation, rempli par chaque stagiaire à la fin du cycle → Les résultats feront l'objet d'un compte-rendu qui sera transmis à la structure bénéficiaire.
- ✚ Un certificat de participation et de réalisation à la formation sera délivré à chaque participant à l'issue du cycle de séances (année scolaire ou civile)

Tarifs : Le coût de la formation est calculé en fonction du nombre de séances et de leur durée. Le tarif forfaitaire est prévu pour un groupe de 12 personnes maximum. Au-delà une majoration est appliquée jusqu'à 15 personnes maximum.

Le devis fourni détaille le coût de la formation qui inclut le tarif des séances d'accompagnement et les frais de déplacement.